



JUIN 2018

## BULLETIN INTERMEDIAIRE

*Vous vivez à Noyers et vous aimez votre village.*

*Vous avez fait le choix de la campagne et de son environnement, l'agriculture, l'élevage, la verdure et les odeurs qui l'accompagnent.*

*La vie à la campagne n'exclut pas une vie en société qui suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect de l'espace public. Le non-respect de certaines règles de vie et les incivilités (vol de fleurs, détérioration du bien public, dépôt sauvage) gênent vos concitoyens et représentent un surcoût pour la collectivité.*

*Pour l'intérêt de tous, vous utilisez la déchèterie et le tri collectif et vous ne faites pas de dépôt sauvage.*

*Pour l'intérêt de tous, vous assurez l'entretien de votre terrain, des trottoirs, des haies et des arbres qui débordent sur la voie publique.*

*Vous aimez votre quartier et vous adhérez aux règles de bon voisinage. Certes, la vie en société comporte des nuisances. Il est important de les connaître, de les anticiper pour mieux les éviter et ainsi éviter les désagréments, la dégradation de votre cadre de vie et du « bien vivre ensemble ».*

*Vous aimez votre quartier et vous respectez votre voisin, vous lui prêtez attention et vous vous montrez disponible pour l'aider.*

*Les nuisances sonores et la divagation des animaux sont des sources de conflits entre voisins. Vous recherchez toujours la discussion et une solution satisfaisante pour chacun.*

*« Respecter la tranquillité d'autrui et son environnement » est une règle élémentaire de civisme qui demande peu d'efforts mais le non-respect altère les bonnes relations de voisinage et le bien être de vivre ensemble.*

*« Nous trouvons toujours des solutions quand nous cherchons... » « Quand on ne veut pas, on trouve des excuses... ».*

*En cas de contentieux avec vos voisins, vous contactez le juge des conciliations, Service civil du Greffe, Tribunal d'Instance, 84 rue du Général Leclerc à Montargis (Tél. 02 38 85 24 42).*

### Manifestations du 2ème semestre 2018

Ces dernières années, le Comité des Fêtes de Noyers et la Municipalité organisaient conjointement la Fête du 14 Juillet, la Municipalité prenait en charge le feu d'artifice, la retraite aux flambeaux et l'animation musicale et le Comité des Fêtes la restauration. Le Comité des Fêtes ayant depuis peu de temps mis fin à ses activités, M. le Maire, en accord avec la décision du Conseil Municipal du 13 avril dernier, a demandé aux trois autres Associations de Noyers (l'APN, Le Club de l'Amitié et le CCN) de s'associer à la Municipalité pour organiser la Fête Nationale. Malheureusement aucune de ces Associations n'a pu répondre positivement. De ce fait nous nous voyons contraints d'annuler le feu d'artifice qui était prévu. Un simple feu d'artifice, sans restauration et sans bal populaire avait peu de chances de connaître un grand succès. Afin que cela ne se reproduise pas pour 2019, un appel sera lancé aux Nucériens dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 afin que des bénévoles, désireux d'aider la Municipalité dans l'organisation de la Fête Nationale puissent se faire connaître.

#### Rappel des prochaines manifestations à Noyers :

**Le 21 juin** Fête de la Musique organisée conjointement par la Municipalité et l'APN.

**Le 1<sup>er</sup> septembre** : Gâteau géant (quartier de La Borde) sur inscription (bulletin d'inscription joint).

**Les 5 et 6 octobre** : Exposition Nature sur le thème de l'eau (participation du SIVLO, du Club Photos de Lorris et de l'APN).

**Du 31 octobre au 6 novembre** : Exposition Centenaire de la Grande Guerre organisée conjointement par la Municipalité et l'APN.

**14 décembre** : Spectacle pour les enfants de Noyers. Le clown Aristo reviendra pour un spectacle encore plus enchanteur que celui de l'an passé.

**5 janvier 2019** : Vœux du Maire.

**Coordonnées de la Mairie : 9, rue de la Mairie, 45260 NOYERS**

**Tél : 02 38 92 40 72**

**e.mail : noyers.mairie@orange.fr**

**Site Internet : www.noyers.fr**

**Le site internet de la Commune est constamment mis à jour. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.**

**La Mairie est ouverte au public le mardi de 16h à 19h, le jeudi de 16h à 18h et le vendredi de 16h à 17h.**

## LES FINANCES

### Budget Assainissement

#### Exploitation :

Recettes 124 991,99 € - Dépenses : 111 357,87 € -

Résultat d'exploitation 2017 : + 13 634,12 €

Report n-1 : 21 757,74 €

Résultat cumulé 2017 avec report N-1 : 35 391,86 €

**Résultat de clôture 2017 : + 13 868,84 €**

Le Budget « Assainissement » est un budget annexe, distinct du budget principal, et permet d'établir le coût réel du service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. Comme le budget principal, le budget « Assainissement » est voté par le Conseil Municipal. Il est toutefois difficile à équilibrer car le réseau vieillit et le matériel nécessite d'être réparé ou parfois même remplacé.

Ce n'est qu'en 2029 que les derniers emprunts seront remboursés.

Vous pouvez consulter les budgets sur les comptes-rendus des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la commune. Toutefois, si vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter M. Le Maire.

#### Investissement :

Recettes 87 801,65 € - Dépenses : 89 838,71 € -

Résultat d'investissement 2017 : - 2 037,06 €

Report n-1 : - 19 485,96 €

Résultat cumulé 2017 avec report N-1 : - 21 523,02 €

## QUELQUES RAPPELS

**Un concours des maisons fleuries sera organisé cette année.** Les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture habituelles. Les résultats seront annoncés lors de la rencontre autour du gâteau géant le 1er septembre.

**La commune tient à jour un registre des personnes âgées de plus de 65 ans** à contacter en cas de canicule ou d'intempéries. Si vous êtes concernés et que vous ne l'avez pas encore fait, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.

**Le Préfet du Loiret a délivré un arrêté le 9 juin 2017 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et les feux de plein air dans le Département du Loiret.** Cet arrêté, que vous pouvez consulter sur le site internet de la commune, abroge l'arrêté municipal du 19 juin 2009 et est applicable à tout le département. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie. En cas d'infraction, ce sont les forces de l'ordre qui interviendront.

## LES TRAVAUX

Le quartier de La Borde a désormais son aire de jeux. L'inauguration a eu lieu le samedi 24 février en présence des habitants du quartier.

Cette aire de jeux complète l'équipement de l'aire de jeux construite au cœur du village et les boîtes à livres installées sur la commune. Les enfants et leurs parents ont plaisir à s'y retrouver.

Les travaux de mise aux normes des sanitaires de la Mairie et du nouveau cimetière les rendant accessibles aux personnes à mobilité réduite sont achevés.



La végétalisation des murs du nouveau cimetière se poursuit.

Des projets d'aménagement des espaces verts tant au bourg qu'au quartier de La Borde sont à l'étude.

L'embellissement du bourg se poursuit. Un abri à insectes, conçu et réalisé par les Agents municipaux a été installé près de l'église.

## L'APN POURSUIT SES ACTIVITÉS

Après une période de 3 ans consacrée aux recherches sur le Patrimoine de la Commune et à l'organisation d'animations diverses telles que concerts, expositions, rencontres avec les aînés, l'Association a repris ses activités. En effet M. Marceaux entouré de Mmes Garavoglia, Vautier et Dreyer ont été réélus lors de la dernière Assemblée Générale du 15 mars dernier. Cette année, APN a pour projet la restauration de la totalité des bancs de l'église qui donnent de sérieux signes de faiblesse et qui pour certains sont devenus véritablement dangereux. Il pourra être fait appel aux dons auprès des personnes désireuses d'aider l'Association, néanmoins APN prendra à sa charge les frais en attendant les dons et subventions éventuelles. Cette année l'Association participera en partenariat avec la Commune à la Fête de la Musique, à l'Exposition Nature et au Centenaire de la Grande Guerre.